



La responsabilité civile des engins ?

Par KAMI

bonjour ;

Un engin utilisé lors des travaux a occasionné un dommage au véhicule d'un tiers, je peux le prendre en charge ,
puisque'il a la garantie RC exploitation ? merci .

Par chaber

Bonjour

déclaration à l'assureur

- de l'engin de chantier si soumis à l'obligation d'assurance
- à l'assureur Responsabilité Civile de l'entreprise s'il n'y a pas obligation